



Laurier-Station

une ville à la campagne

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2026

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec (LRQ, c C-27.1) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacun ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, appuyé par monsieur le conseiller Marc Legros, et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- **ADOPTER** le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2026, qui se tiendront au 364, rue Saint-Joseph, à la salle La Chapelle, et débuteront à 19h ;
- **AUTORISER** la publication d'un avis public du contenu du présent calendrier par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec (LRQ, c C-27.1).

12 janvier 2026	1 ^{er} juin 2026	2 novembre 2026
2 février 2026	6 juillet 2026	7 décembre 2026
2 mars 2026	17 août 2026	14 décembre 2026 (Budget)
13 avril 2026	14 septembre 2026	
4 mai 2026	5 octobre 2026	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Donné à Laurier-Station,
ce 17 novembre 2025.

Stéphane Dion
Directeur général et greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Stéphane Dion, directeur général et greffier-trésorier adjoint de la municipalité de Laurier-Station, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

- **Site internet de la municipalité de Laurier-Station**

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17 novembre 2025.

Stéphane Dion
Directeur général et greffier-trésorier adjoint